REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0663

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association de gestion de la pépinière Cap Nord - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Avenant n° 1

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009

Délibération n° 2009-0663

commission principale :	développement économique
objet :	**Association de gestion de la pépinière Cap Nord - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Avenant n° 1**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte général

Dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], la Communauté urbaine et ses partenaires ont pour ambition d'améliorer la qualité du service proposé aux porteurs de projets de création d'entreprises.

Cet objectif passe notamment par le développement et la montée en gamme des pépinières d'entreprises de l'agglomération comme outils de développement économique local permettant l'hébergement, l'accompagnement des créateurs d'entreprises et le soutien à leur insertion dans le tissu économique.

Le soutien de la Communauté urbaine au fonctionnement des pépinières de l'agglomération est soumis à plusieurs exigences comme celles de :

- l'inscription de la pépinière dans un processus qualité dans l'optique de l'obtention de la norme Agence française de normalisation (AFNOR) relative aux pépinières d'entreprises,
- une logique partenariale avérée sur le plan de la gestion, de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et en matière de financement de la pépinière,
- l'existence d'un besoin local effectif.

Lorsqu'elles respectent ces conditions, les pépinières d'entreprises constituent, en effet, des éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local. Elles répondent à une problématique économique en permettant aux créateurs d'entreprises de bénéficier d'une offre de services complète à proximité de leur lieu de résidence ou d'implantation (immobilier, accompagnement, services communs). Elles ont un impact sur la dynamisation du paysage économique local en favorisant l'implantation d'activités, la création d'emplois et le renouvellement du tissu d'entreprises.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine a souhaité soutenir le fonctionnement de la pépinière d'entreprise Cap Nord, située à Rillieux la Pape sur la conférence des maires du Plateau nord, dont l'ouverture a eu lieu le 8 juin 2008.

Rappel sur le projet

- Le contexte et les enjeux de la pépinière Cap Nord

Depuis une dizaine d'années, un phénomène de mutation du tissu économique local s'est opéré sur le Plateau nord avec le départ de grandes unités de productions (ex : Feudor, Majorette) et une diminution progressive de l'activité industrielle (ex : textile, mécanique) compensée par un développement des activités de services aux entreprises et collectivités.

La pépinière a pour objectif d'accompagner la tertiarisation des zones d'activités du territoire mais également de développer l'emploi et la mixité urbaine puisqu'elle est située au sein de la zone franche urbaine de Rillieux la Pape. Elle répond à une demande avérée, quantifiée et qualifiée par le biais d'une enquête réalisée en 2005 auprès de créateurs d'entreprise du Plateau nord.

La création de cette pépinière a été portée par l'association Cap Nord réunissant des collectivités locales et acteurs publics (villes de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp et chambres consulaires) et des acteurs privés (association des entreprises Perica, Rhône Développement Initiatives, Vouloir entreprendre, coopérative d'activité Cap Services, l'association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (Egee)).

A l'échelle de l'agglomération, la pépinière s'inscrit dans le réseau des pépinières généralistes (labellisation Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat) ;

- Les missions de la pépinière sont multiples

La pépinière d'entreprises Cap Nord a pour objectif d'aider la pérennisation des jeunes entreprises du territoire avec une offre de services recouvrant l'hébergement, le suivi et la mutualisation de moyens.

L'hébergement propose 26 bureaux entre 14 et 30 mètres carrés pour répondre à la demande en petites surfaces auxquelles le marché ne répond pas et permettant de cibler les activités de services aux entreprises.

Un loyer en dessous du prix du marché est demandé avec une augmentation progressive sur 2 à 3 ans maximum.

La pépinière propose un service de suivi des jeunes créateurs d'entreprises :

- en organisant les comités de sélection et de pilotage,
- en accueillant les entreprises et leur présentant le produit pépinière,
- en assurant un suivi régulier, individuel et collectif, sur la base d'outils de pilotage de l'activité (tableaux de bord de gestion, de trésorerie, commerciaux),
- en étant un lieu de concertation sur les projets d'accueil des jeunes entreprises sur le Plateau nord ou de développement dudit territoire à l'initiative des partenaires.

L'accompagnement des porteurs de projet est confié par convention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui assure déjà cette mission pour la pépinière du val de Saône dans le cadre du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

La pépinière propose enfin la mutualisation de moyens avec l'usage d'un photocopieur-fax, et l'utilisation d'une salle de réunion pour des rencontres professionnelles.

Le premier bilan fait état de douze entreprises accueillies à ce jour.

Pour assurer une animation optimale à l'intérieur de la pépinière et coordonner les différents acteurs (créateurs, prestataires, association), l'association Cap Nord fera appel à un prestataire de service en 2009.

Le prestataire aura en charge :

- l'organisation des comités techniques, bureaux, conseils d'administration, assemblées générales de l'association Cap Nord,
- le suivi administratif de l'association Cap Nord,
- répondre aux sollicitations diverses des jeunes entreprises (les "pépins"),
- organiser l'animation à destination des jeunes entreprises (accueil des nouveaux arrivants, mise a jour de l'espace de documentation, organisation des services communs, journées de formation, journées d'échanges avec des acteurs économiques, communication).

Le service évoluera dans le temps afin d'apporter un soutien plus important à destination des créateurs qui le souhaitent (standard téléphonique, réception et gestion des courriers). Le service leur sera facturé *au prorata* de ce dont ils auront besoin.

Les modalités de soutien proposées par la Communauté urbaine sont les suivantes :

Afin de soutenir la montée en charge de la pépinière Cap Nord, la Communauté urbaine a décidé, le 12 novembre 2007, de lui apporter son soutien sur une période de trois ans par la signature d'une convention pluriannuelle 2008-2010. Pour l'année 2009, il est proposé le versement d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention triennale. Le montant de la subvention s'élèvera à 35 000 € pour l'année 2009. Le montant de la subvention 2010 fera l'objet d'un nouvel avenant, la montée en puissance de la pépinière devant permettre de réduire le montant de la subvention.

Le versement de la subvention est subordonné aux conditions évoquées en préambule ainsi qu'à des critères quantitatifs. Ces éléments sont précisés dans l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle. Pour 2009, l'objectif est d'obtenir un taux de remplissage à 60 %, soit l'hébergement de seize entreprises.

Budget 2009-2010

Dépenses (en €)		
	2009	2010
loyer à l'Opac	26 425,68	27 218,45
financement de la régie de gestion	4 306,02	4 435,20
financement de la CCI de Lyon pour l'accompagnement	25 000,00	25 000,00
dépenses de fonctionnement	35 611,45	40 297,78
. charges de l'immeuble (eau, électricité, chauffage, entretien espaces verts, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, contrôles de sécurité et télésurveillance)	*14 955,05*	*15 858,00*
. charges de gestion courante (fournitures, téléphonie, frais de communication, divers)	*3 116,32*	*4 070,74*
. charges spécifiques d'usage (maintenance photocopieur-fax, fontaines à eau, eau, électricité, entretien des parties communes, fax-copies-impressions)	*11 266,91*	*12 212,59*
. frais financiers (assurance, frais bancaires, expertise comptable, pertes pour créances irrécouvrables et charges	*6 273,17*	*8 156,45*
investissements	800,00	0
. équipements mobiliers	*500,00*	
. matériels de coupe (massicot)	*300,00*	
total	92 143,15	96 951,43

Produits (en €)		
redevances d'occupation temporaire	27 171,35	39 832,65
charges	10 896,80	16 818,78
contribution aux services communs	1275,00	1500,00
participation chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	12 500,00	12 500,00
subventions Communes	5 000,00	5 000,00
subvention Communauté urbaine	35 000,00	21 000,00
cotisations adhérents	300,00	300,00
total	92 143,15	96 951,43

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle intervenue le 19 décembre 2007 entre la Communauté urbaine et l'association de gestion de la pépinière Cap Nord, et notamment le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € pour l'exercice 2009, selon les modalités suivantes :

- 80 % en 2009,
- 20 % en 2010.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale intervenue avec l'association de gestion de la pépinière Cap Nord.

3° - La dépense de 35 000 € sera imputée aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 1586, selon la répartition suivante :

- 80 % en 2009, soit 28 000 €,
- 20 % en 2010, soit 7 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.